

ANALYSE

FPS - 2015

Justice : quel genre de
déclaration
gouvernementale ?



Femmes Prévoyantes Socialistes
www.femmesprevoyantes.be



Françoise Claude

Secrétariat général des FPS

francoise.claude@mutsoc.be

Photo de couverture : Sculpture de Hans Gieng, 1543, Berne.

Editrice responsable: Carmen Castellano, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.

Tel : 02/515 04 01



L'allégorie bien connue de la Justice est celle d'une femme aux yeux bandés, tenant dans les mains un glaive et une balance. Hélas, cette figure féminine n'augure rien de l'attention que portent aux inégalités de sexes la politique et l'administration de la Justice, y compris leurs auxiliaires sociaux, policiers, carcéraux etc., pas plus que de leur propension à intégrer dans l'exercice de fonction une analyse de genre. Nous avons voulu vérifier si la récente note d'orientation politique du ministre Koen Geens¹, précédée de la déclaration gouvernementale du 9 octobre 2014², dérogeaient à cette tradition. Voici, thème par thème, les quelques commentaires que cette lecture nous a inspirés.

Médiation

Le gouvernement s'engage à encourager la médiation afin de décharger les tribunaux. L'idée n'est pas neuve, et l'extension de ce procédé de résolution des conflits est en effet à soutenir : plus rapide, moins coûteux, moins agressif... La Justice doit cependant garder le dernier mot, et surtout se rappeler que « Entre le fort et le faible [...], c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ».³

La médiation, surtout en matière familiale et quand des enfants sont en jeu, a notre soutien de principe. Nous tenons cependant à rappeler qu'une véritable médiation exige l'égalité entre les deux parties, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux couples. Selon les travailleurs-euses de terrain, dans les couples touchés par la violence conjugale, la médiation serait même vivement déconseillée. Des médiateurs-trices qui n'en seraient pas conscient et n'en tiendraient pas compte risquent bien de cautionner des consensus plus ou moins sincères qui renforcent ces inégalités.

C'est pourquoi nous proposons que, dans le cursus de formation initiale et continuée des médiateurs-trices, la connaissance des rapports sociaux de sexe à l'œuvre dans la société ait une place importante.

Violence familiale et sexuelle

Le gouvernement prévoit d'apporter une attention particulière à la répression et au traitement des auteurs de violence familiale et sexuelle. L'interdiction temporaire de résidence sera appliquée et maintenue de manière effective. Une banque ADN pour les inculpés d'infractions à caractère sexuel sera mise en place. Les données seront supprimées en cas d'acquiescement.

La volonté exprimée d'accorder plus d'attention aux violences sexuelles et de genre a tout notre soutien. L'occultation au quotidien de la problématique du viol, le faible nombre de plaintes déposées en regard du nombre réel de faits et son traitement judiciaire très lacunaire auraient

¹ <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/0020/54K0020018.pdf>

² http://www.premier.be/sites/default/files/articles/Accord_de_Gouvernement_-_Regeerakkoord.pdf

³ Henri Lacordaire (1802-1861).



mérité de plus larges développements. Le ton très sécuritaire de la déclaration gouvernementale ne semble pas s'appliquer de la même manière aux viols et aux agressions sexuelles.

Voici nos revendications à ce sujet :

- Une formation approfondie des personnes susceptibles d'accueillir des victimes : policiers, assistants sociaux, médecins et infirmières etc.
- La mise à disposition très large (commissariats, pharmacies, services d'urgence de hôpitaux etc.) d'un kit comprenant divers objets et recommandations pouvant être mises en œuvre par n'importe quel médecin, tant en ce qui concerne la prise en charge médicale que pour recueillir des preuves utilisables en Justice.
- La fin de la correctionnalisation quasi-systématique du viol, qui évite le retentissement généralement donné aux procès d'assises, envoie tant à la victime qu'à l'auteur un très mauvais message (« ce n'est pas si grave »).

Droit de la famille

Le gouvernement propose plusieurs modifications dans les législations qui régissent les rapports entre les membres d'une famille.

1. Pensions alimentaires

Afin d'offrir plus de transparence et d'équité dans la détermination du montant des PA, le gouvernement précédent s'était déjà engagé à mettre sur pied une « Commission des contributions alimentaires ». Cela n'a pas abouti, et le ministre reprend le projet à son compte. La Plate-forme Créances alimentaires, dont font partie les FPS avec de nombreuses autres associations, devait dans le projet initial y être représentées. Nous n'avons pas (encore ?) été recontactées. Le ministre Geens s'engage également à lutter contre l'insolvabilité organisée des débiteurs.

Il s'agit d'une question très importante, qui touche au cœur des rapports sociaux de sexe et de la répartition inégalitaire des rôles femmes/hommes. L'État doit en effet remettre à plat sa politique, très insuffisante aujourd'hui, face aux créances alimentaires impayées, et en rendre plus claire la détermination des montants est un pas en avant. Cela ne doit pas se faire sans une réforme des compétences du SECAL et son refinancement, qui semblent très compromis.

2. Mariage et cohabitation

Le gouvernement se propose de réviser le cadre législatif de la cohabitation légale, sans préciser dans quel sens. Il propose également de réglementer la cohabitation de fait.

Toutes les mesures qui entraînent plus d'égalité entre les femmes et les hommes dans la famille auront notre soutien. Par contre, nous sommes opposées à toute extension aux couples non mariés des mécanismes qui sont destinés (ou qui ont pour effet) de décourager l'emploi et donc l'autonomie des femmes (quotient conjugal, droits dérivés...).



En ce qui concerne la cohabitation de fait, il nous paraît très négatif de vouloir la réglementer. Des personnes adultes et responsables doivent pouvoir décider d'habiter ensemble sans que cela entraîne de conséquences juridiques. En cas de présence d'enfants, les lois réglementant la filiation et les droits et devoirs des parents sont exactement les mêmes, quel que soit le lien juridique qui existe (ou pas) entre les parents. Qu'il y ait ou non des enfants, cela relève de la liberté de chaque adulte d'officialiser ou non une cohabitation.

Nous demandons donc le maintien de la situation actuelle en ce qui concerne la cohabitation de fait, et la suppression progressive de tous les mécanismes qui favorisent les couples à un seul revenu.

3. Filiation

Le gouvernement compte étudier la possibilité de permettre une double domiciliation aux enfants dont les parents sont séparés et d'apporter une reconnaissance à la parenté sociale et s'engage à instaurer un statut juridique à part entière pour les parents d'accueil. Nous soutenons ces propositions.

Majorité sexuelle

Le gouvernement va harmoniser l'âge de la majorité sexuelle dans les infractions de viol et d'attentat à la pudeur. Il sera tenu compte du consentement du mineur, en particulier quand il s'agit d'actes sexuels entre mineurs.

Selon nous, l'âge de la majorité sexuelle dans le cadre pénal ne doit pas être abaissé. La question du consentement ne peut pas être introduite dans le chef d'un-e mineur-e face à un majeur. La pénalisation des mineurs ayant eu entre eux des relations sexuelles consenties peut être assouplie, mais doit rester réglementée (par exemple en ce qui concerne la différence d'âge entre les deux personnes).

Droits de l'Homme et droit international humanitaire

Les engagements du gouvernements sont positifs : l'accent est mis sur le respect de l'intégrité physique, sur la lutte contre le trafic des êtres humains et sur une politique de tolérance zéro contre la violence de genre, la violence sexuelle et fondée sur l'homo- ou transphobie.

Relevons seulement la formulation pour le moins maladroite de la phrase « La Justice prêtera une attention particulière notamment au respect de l'intégrité physique (...) de chaque personne, ainsi qu'aux droits des femmes ». Les femmes ne seraient-elles pas des personnes ?



Pour conclure

Ces engagements politiques, positifs ou négatifs devront être mis à l'épreuve des faits. Rendez-vous dans quatre ans ! Car, mouvement féministe de gauche, nous consacrons une bonne part de notre temps aux questions socio-économiques : emploi, pauvreté, sécurité sociale etc. Faire quelques incursions dans d'autres domaines est tout aussi instructif : le féminisme est sur tous les fronts.

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 10 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris – Mutualité Socialiste. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be



Avec le soutien de :

